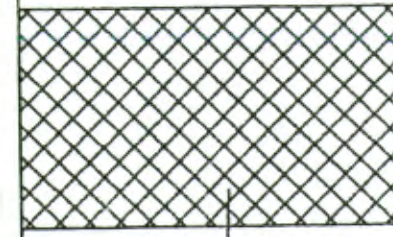
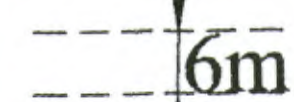


LEGENDE

U	Zone urbanisable
U (hatched)	Village ancien
col	raccordement à l'assainissement collectif obligatoire
AU	Zone A Urbaniser : Les constructions y sont autorisées : - soit lors de la réalisation d'opérations d'ensemble, - soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Règlement
AU 2	zone A Urbaniser gelée, dans l'attente d'une modification du PLU
A	Zone Agricole
N	Zone Naturelle
zi	Risque naturel d'inondation
zb	Risque naturel de chute de blocs



Emplacement réservé



Marge de recul

